



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION

Compte-rendu Plénière CRPA#1.2024

PRÉCARITÉ ET VIOLENCES
INTRA FAMILIALES

13.03.2024



Fédération
des acteurs de
la solidarité

OCÉAN INDIEN





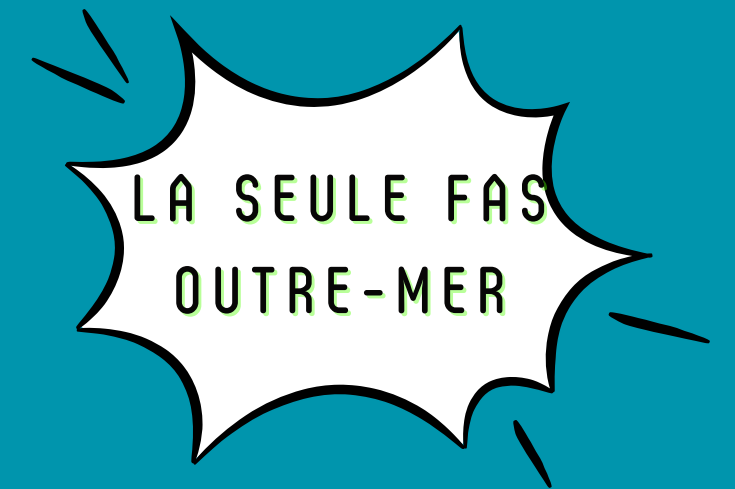
Ordre du jour

- **Présentation de la FAS-OI**
- **Présentation du CRPA, de ses délégués, de leur rôle**
- **Venez nous rejoindre**
- **Table ronde : échange avec les professionnels accompagnant les victimes et auteurs de violences intrafamiliales**
- **Pause repas**
- **Remise en train: animation avec Alain et Jean-Lucian**
- **World café autour de 4 questions**
- **Prochaines dates de plénière CPRA**

Fédération des Acteurs de la Solidarité Océan Indien



- 1956: Création de la Fédération Nationale
- 2004: Création de la Fédération Océan Indien



**Anime le réseau des adhérents du secteur AHI et les
représentent au niveau territorial**

EN 2023
18 ADHÉRENTS



- Représenter et défendre des positionnements communs
- Accompagner et appuyer son réseau d'adhérents et partenaires
- Porter des expérimentations et des projets d'innovation sociale



Les délégués 2024 CRPA à La Réunion



Alain ELIZEON



Aline SAVIGNY



**Isroiinya
OUMAR ALI**

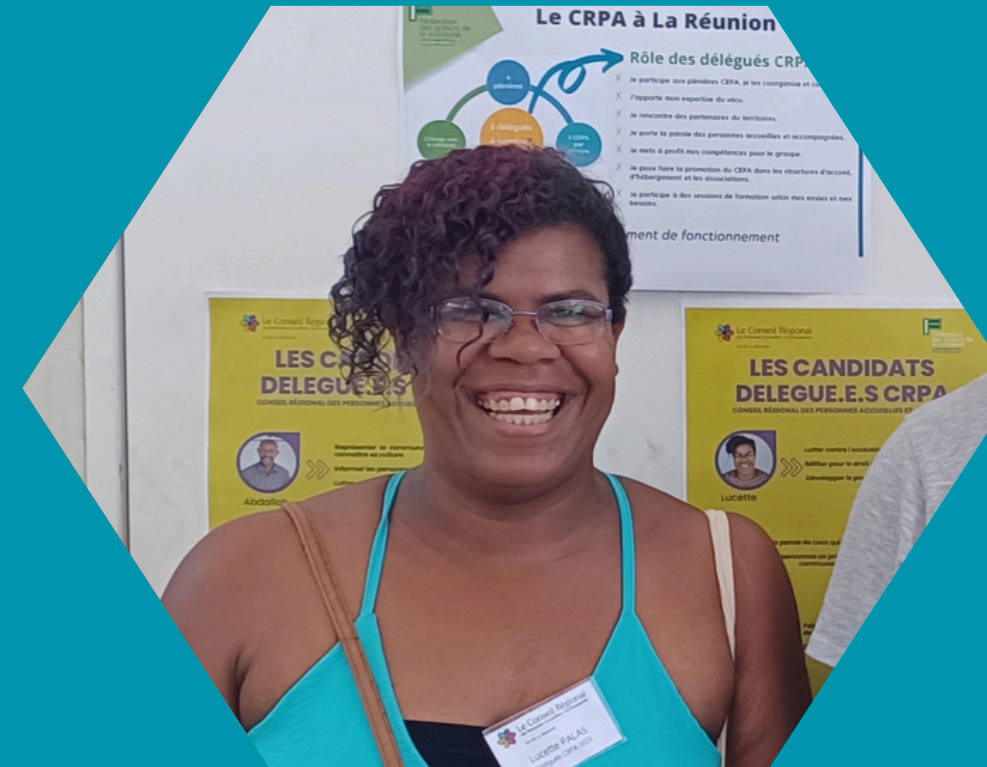


**Jean-Lucian
SAUGRIN**

Les membres actifs du groupe participation



Daisy FONTAINE



Nadyah NDO BEH

Sophie RANDRIA



Lucette PALAS





Le Conseil Régional des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION

Quoi ? Pourquoi ? Comment ?



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Océan Indien

Le Conseil Régional des Personnes Accueillies/ Accompagnées (CRPA)

Régie par le décret 2016-1440 du 26 octobre 2016

Favorise la représentativité des personnes en précarité

Organisation de 4 plénières thématiques par an



Journées d'échanges autour d'une thématique liée à la pauvreté et l'exclusion

Instance composée d'au moins 2/3 personnes accueillies/ accompagnées

Co-construction de préconisations

Le CRPA à La Réunion

Le CRPA se compose de délégués élus pour 1 an et de membres actifs.

MISSIONS du délégué CRPA

Mise en œuvre des 4 plénières CRPA

Organisation de la participation (COPIL)

Représentations dans des instances, groupes de travail...

ACTIONS du délégué CRPA

Organise et anime les plénières

Partage son savoir expérientiel

Rencontre des partenaires du territoires

Porte la parole de ses pairs

Promotionne la participation

En 2024

4 délégués CRPA
en mandat

Vous souhaitez vous engager un peu plus?

Venez nous rejoindre!



Je remplis le formulaire
ou
je contacte la chargée de mission





Fédération
des acteurs de
la solidarité

OCÉAN INDIEN



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION

LA THÉMATIQUE DU JOUR

PLÉNIÈRE CRPA#1.2024

PRÉCARITÉ ET VIOLENCES INTRA FAMILIALES



Violence Intra - Familiale?

“Les violences conjugales et intrafamiliales représentent tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique, économique et/ou administrative qui surviennent au sein de la famille ou du foyer. Il s’agit de l’une des formes de violence les plus couramment subies par les femmes dans le monde.” *selon ONU femmes France*



Numéros à retenir

39 19 pour les femmes victimes de VIF

17 police / gendarmerie

114 par sms pour les victimes de violences

15 SAMU / Urgence

119 Allo enfance en danger

08 019 019 11
pour les auteurs de violences

116 006 pour les victimes de violence



Fédération
des acteurs de
la solidarité

OCÉAN INDIEN



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION

TABLE RONDE

Conseil Départemental

ISCG

CEVIF

AFEVV

PROXIM'SERVICES



Conseil Départemental



Le Département chef de file de l'action sociale

- ⇒ Une mission de **Protection de l'enfance** qui vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement physique, affectif, intellectuel et social et à préserver sa sécurité, sa moralité et son éducation dans le respect de ses droits.
- ⇒ Une mission de **Protection maternelle et infantile** visant à assurer la protection sanitaire de la mère et de l'enfant. Le service de PMI organise notamment des consultations et des actions médico-sociales de prévention et de suivi en faveur des femmes enceintes, des parents et des enfants de moins de 6 ans, ainsi que des activités de planification familiale et d'éducation familiale.. Il participe, enfin, aux actions de prévention et de prise en charge des mineurs en danger.
- La collectivité intervient dans le cadre de ses missions obligatoires en direction des enfants et aux côtés de l'Etat dans la lutte contre les violences intrafamiliales dont les violences conjugales.

Prévention et lutte contre les violences en direction des enfants – données chiffrées

- Les violences peuvent être verbales, psychologiques, physiques et sexuelles et se produisent principalement dans la sphère familiale élargie.

A l'échelle nationale

- Près de 400 000 enfants en France vivent dans un foyer où des violences intrafamiliales sévissent.
- 1 enfant meurt tous les 5 jours au sein de la sphère familiale.
- 1 enfant est victime d'inceste, de viol, ou d'agression sexuelle toutes les 3 minutes.
- En 2022, 31% des parents déclarent que leur enfant a été au moins une fois victime de cyberviolence au cours de sa vie numérique.
- Chaque année 1 enfant sur 7 est victime de violences dans le sport.

Concernant les violences physiques :

- 24% des Français de plus de 18 ans estiment avoir été victimes de maltraitances graves dans leur enfance

Concernant les violences sexuelles :

- Chaque année 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles, dont 77% au sein de la famille.
- Les enfants en situation de handicap ont un risque 2,9 fois plus élevé d'être victime de violences sexuelles
- Les victimes de violences sexuelles au sein de la famille sont particulièrement jeunes : 60 % ont moins de 15 ans

Prévention et lutte contre les violences en direction des enfants – données chiffrées

A la Réunion, concernant les mineurs :

- En 2023, le nombre d'Informations Préoccupantes (IP) enregistré est en hausse (+15% par rapport à 22%)
- 26% des enfants concernés par une IP ont moins 6 ans
- 54% des IP concernent des situations de violences psychologiques en lien avec les violences conjugales

Le plan départemental de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales en direction des enfants

- **Une démarche partenariale, avec les acteurs institutionnels et associatifs, pour l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan, voté le 21 février dernier**
- **Une ambition commune d'infléchir l'évolution des situations d'enfants en danger**
- Les axes d'intervention :
 1. Le repérage précoce des enfants victimes de violences intrafamiliales :
 2. Une prise en charge adaptée sur le plan social, sanitaire, psychologique et juridique de l'enfant victime pour une meilleure prise en compte de ses besoins fondamentaux
 3. Une culture commune pour les professionnels en matière de prévention et de lutte contre les violences intrafamiliales
 4. Un plan de communication en direction du grand public et interprofessionnel

Numéro utile : le 119, Allô enfance en danger

- Numéro national d'accueil téléphonique de l'enfance en danger.
- Joignable tous les jours de l'année **24h/24**, et gratuit depuis tous les téléphones (fixes, mobiles, cabines...).
- Le numéro 119 respecte la **confidentialité** des appels et n'apparaît sur aucun relevé de téléphone.

Qui peut appeler le 119 ?

- Les enfants et les adolescents confrontés à une situation de risque et de danger, pour eux-mêmes ou pour un autre enfant qu'ils connaissent.
- Les jeunes majeurs ainsi que les adultes confrontés ou préoccupés par une situation d'enfant en danger ou en risque de l'être (famille proche, famille élargie, voisins, communauté éducative...).

Quelles sont les problématiques prises en charge par le 119 ?

- Les appels concernent principalement des violences subies par les enfants : violences psychologiques, physiques ou sexuelles, au sein de la famille ou en institution.
- 45 écoutants professionnels répondent aux appels et conseillent ou orientent les demandeurs en fonction de la situation.
- Les appels des mineurs sont traités en priorité.

Attention : dans le cas d'un danger grave ou imminent, vous devez contacter les services de première urgence (Police, SAMU ou pompier)

Prévention et lutte contre les VIF/violences conjugales – données chiffrées

- Au niveau national, 244 000 victimes de violences conjugales ont été enregistrées en 2022 (ministère de l'Intérieur). Ces victimes sont majoritairement des femmes, subissant principalement des violences physiques.
- **Un contexte réunionnais « alarmant » en matière de violences intrafamiliales, notamment conjugales.**
- En 2021, les violences intrafamiliales non conjugales ont augmenté de 16%.
- En 2022, le Département de La Réunion fait partie des 5 Départements qui dénombrent le plus de victimes. Il se situe à la 3^{ème} place après la Seine St-Denis, la Guyane et le Pas de Calais ex-aequo.
- En 2022, 11 208 victimes de violences sont recensées à La Réunion
- La moitié des victimes subit des violences au sein du cercle familial, dont 70% victimes de violences conjugales. A l'instar des données nationales, les victimes sont très majoritairement des femmes.
- Entre 2015 et 2022, 19 féminicides ont été recensés à la Réunion. Plus spécifiquement pour l'année 2022 : 2 féminicides, un homicide par concubine, 2 parricides, un suicide de l'auteur d'un féminicide et de 9 tentatives d'homicide au sein des familles.

Les dispositifs mobilisés

1 – La participation à la mise à l’abri des victimes de violences (politique volontariste)

- Participation au financement des 5 SAUT (Service d’Accueil d’Urgence Temporaire) pour l’accueil des femmes victimes de violences et de leur(s) enfant(s) 24h/24 et 7j/7.
- Participation au financement du SIAO avec l’Etat pour les nuitées en pensions, gîtes et hôtels des personnes victimes de violences avec ou sans enfant, en cas d’absence de place en SAUT.
- Organisation du transport de personnes victimes de violences intrafamiliales pour la mise à l’abri.

2 – Le soutien aux associations.

=> Mener des actions d'accompagnement et de soutien auprès des victimes et des familles et garantir l'accès aux droits aux victimes.

3 - Les intervenants sociaux en commissariat et en gendarmerie

=> écoute en toute confidentialité, orientation et accompagnement des victimes de violences reçues en commissariat et gendarmerie.

- 13 travailleurs sociaux répartis sur les 5 micro régions : 3 dans l’Ouest, 3 dans le Nord, 2 dans l’Est et 5 dans le sud
- Les coordonnées des professionnels accessibles sur le site de l’ORVIFF

Numéro utile : 3919, Violences Femmes Info

- Numéro national de référence pour l'écoute et l'orientation des femmes victimes de violences (plus particulièrement conjugales).
- gratuit et anonyme ;
- accessible 24h/24 et 7j/7 ;
- [accessible aux personnes sourdes et malentendantes](#) ;
- joignable par mobile ou téléphone fixe en métropole et dans les départements d'outre-mer ;
- une équipe d'écouteurs professionnels qui délivre des informations sur la marche à suivre face à une situation de violence ;
- un numéro qui s'adresse également à l'entourage des victimes et aux professionnels concernés.

L'Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie



ACCUEIL
CONFIDENTIALITÉ
ÉCOUTE
ORIENTATION
CONSEIL
CONFIANCE


PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité


DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département et l'État s'engagent

Qu'est-ce qu'un ISCG?

(Intervenant Social en Commissariat et Gendarmerie)

L'ISCG est un travailleur social du Département qui reçoit en commissariat et gendarmerie, sans rendez-vous, les victimes de violences conjugales et intrafamiliales, les auteurs et les personnes vulnérables ou en détresse sociale.

L'ISCG vous accueille, vous écoute en toute confidentialité et vous oriente à votre demande vers les dispositifs de droit commun, les structures d'hébergement adaptées et les partenaires associatifs spécialisés dans l'accompagnement socio-judiciaire et l'aide aux victimes.

TOUS CONCERNÉS !

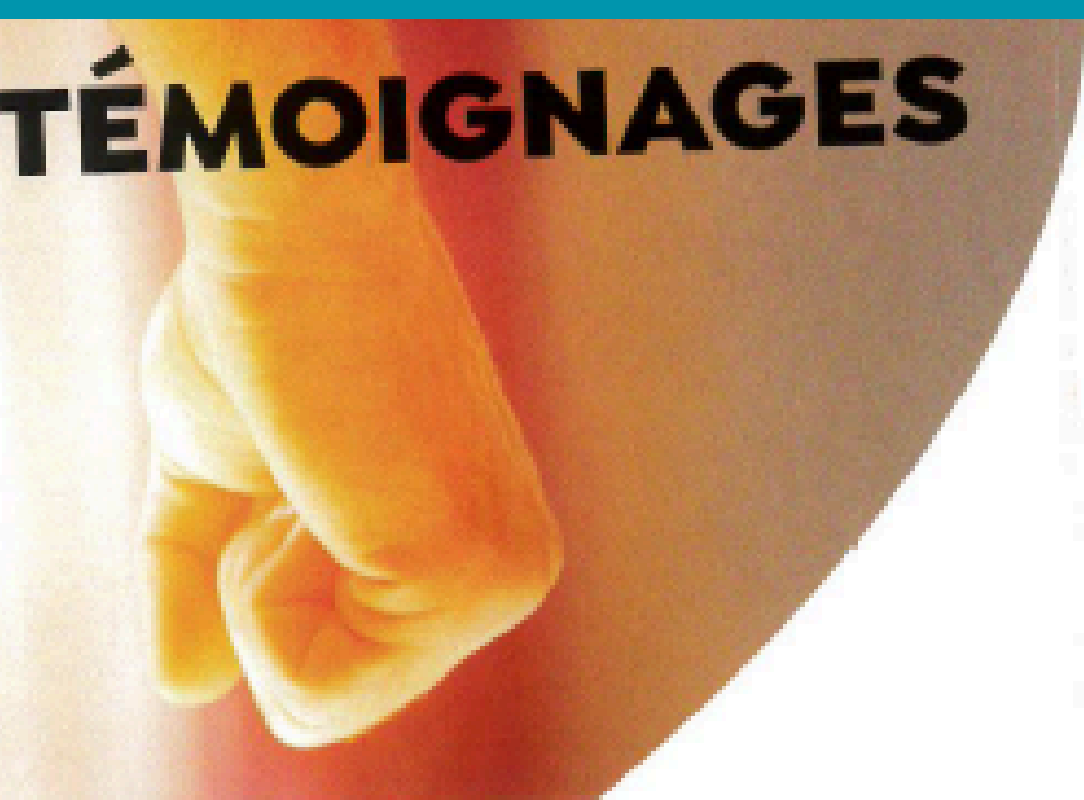
- Si vous subissez des violences conjugales, des menaces ou une forte pression psychologique,
- Si vos enfants sont témoins ou victimes de violences,
- Si vous avez connaissance d'une situation dans votre entourage ou votre voisinage.

AGISSEZ POUR TOUT CHANGER !



ET FLASHEZ !
 POUR PLUS D'INFORMATIONS

TÉMOIGNAGES



« Au quotidien, nous accueillons, écoutons et orientons les victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Nous les recevons sans RDV avec ou sans plainte et à la demande des partenaires. »

L'équipe ISCG

« Après avoir été rabaisée, humiliée, frappée pendant trois ans. Après l'avoir banalisé, j'ai osé avec l'aide de ma mère pousser les portes du commissariat près de chez moi pour raconter mon histoire à l'intervenant social. »

Julie 38 ans commerciale, victime reçue par une ISCG



En cas de danger et de protection
immédiate, composez le **17**
pour police secours,

et le **115** pour un transport et un
hébergement d'urgence

**Victime ou témoin de violences
conjugales et intrafamiliales :**
vous avez des droits,
vous pouvez demander de l'aide



Le Département et l'État s'engagent



UNE ÉQUIPE D'INTERVENANTS SOCIAUX À VOTRE ÉCOUTE

dans les commissariats et gendarmeries près de chez vous !

NORD

Saint-Denis • 0692 55 78 02

Saint-Denis - Le Chaudron • 0692 76 28 64

Sainte-Marie/Sainte-Suzanne/Salazie • 0693 13 40 84

OUEST

Plateau Caillou/La Saline/Trois-Bassins/Saint-Leu/Piton Saint-Leu • 0692 64 68 11

La Possession/Bois de Nèfles Saint-Paul/Saint-Paul Centre/
Saint-Gilles-les-Bains • 0693 22 68 04

Le Port • 0693 04 23 52

SUD-OUEST

Saint-Pierre Centre • 0692 48 35 25

Ravine des Cabris/Ligne des
Bambous/Ligne Paradis/Bois
d'Olive • 0692 61 04 12

Saint-Louis/L'Étang-Salé/Cilaos/
Entre Deux/Les Avirons •
06 92 59 90 49

SUD-EST

Le Tampon/Plaine des Cafres •
0692 64 68 83

Saint-Joseph/Petite-Île/Saint-Philippe •
0692 59 29 42

EST

Saint-André • 0692 88 33 60

Saint-Benoît/Bras-Panon/Sainte-Rose/
Plaine des Palmistes • 0692 76 18 54

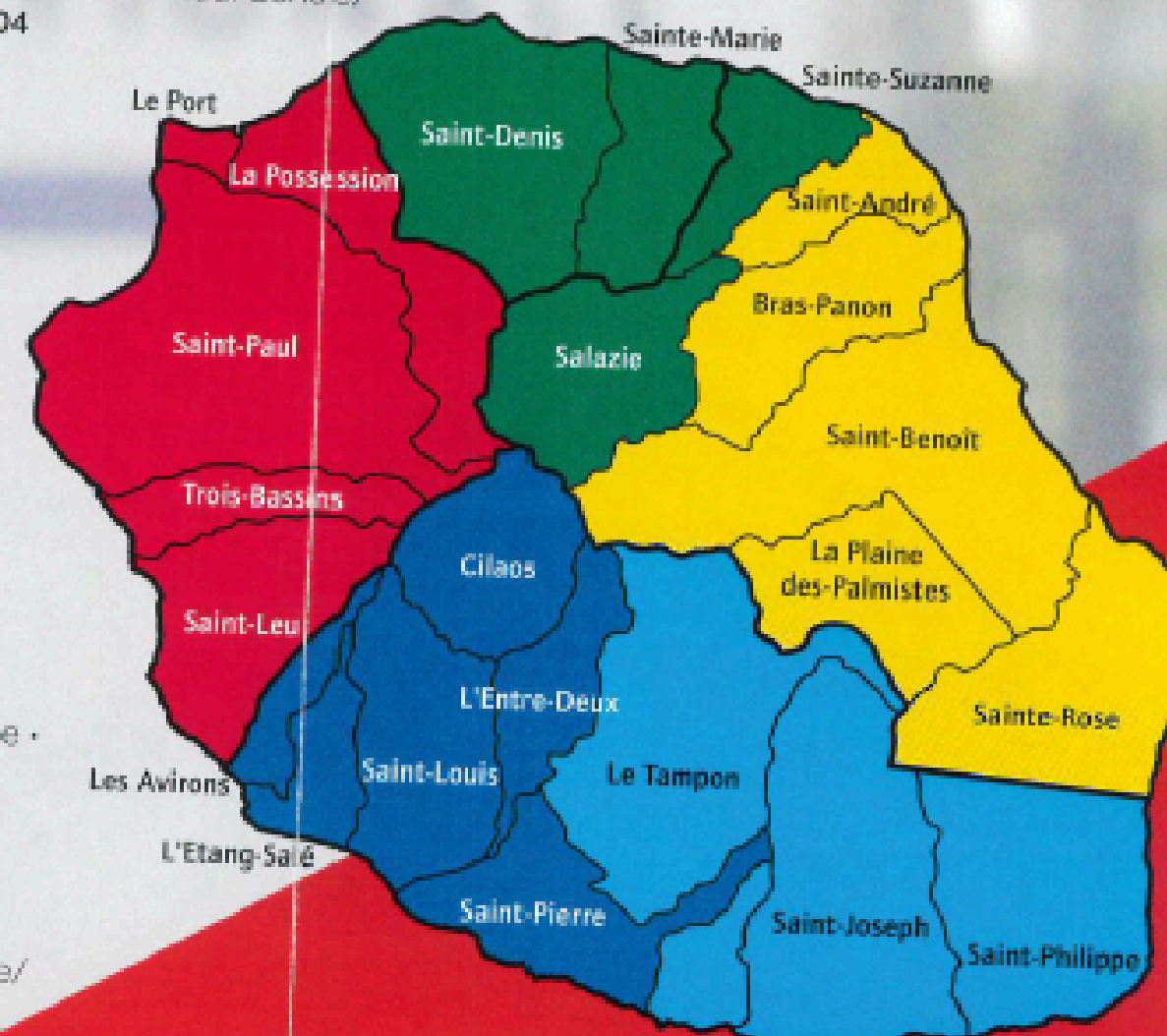


TABLE RONDE CEVIF

Collectif pour l'Élimination des Violences Intra Familiales

Du Lundi au Vendredi
de 8h00 à 12h00 et de
13h00 à 17h00



14 rue Henri Vavasseur Immeuble Europa
II, 97400 St-Denis



0262 41 80 80



0692 14 58 45 (urgence)



cevif@orange.fr



Asso Cevif



Le CEVIF est une association qui se mobilise, pour vous et avec vous, afin de lutter contre toutes formes de violences au sein de la famille. Outre l'information et l'accompagnement des victimes, la prévention constitue un volet fondamental de notre plan d'actions.

NOS VALEURS

- Respect : entendre l'autre dans ce qu'il est, dans ce qu'il vit, sans préjugé et sans jugement.
- Responsabilité : s'impliquer dans une démarche citoyenne et humaniste.
- Humanité : accueillir et accompagner sans jugement avec bienveillance.
- Intégrité : agir avec authenticité et cohérence.

NOS OBJECTIFS

- Défendre nos valeurs de vivre ensemble et d'humanisme.
- Développer la notion du « bien vivre ensemble ».
- Aider les membres du groupe familial à créer ou recréer des relations harmonieuses en vue de l'épanouissement de chacun/chacune.

NOS MISSIONS

- Sensibiliser le grand public à la problématique des violences intrafamiliales.
- Mettre en oeuvre des actions concrètes de prévention auprès de différents publics, jeunes, adultes, parents.

- Accompagner des victimes de violences, et leurs proches : accueil, écoute, soutien psychologique, accompagnement dans les démarches ou lors des procès et orientation vers d'autres structures.
- Lutter contre les discriminations.
- Interpeler les pouvoirs publics et être force de proposition.
- Participer au développement d'un réseau partenarial. Partager les compétences, mutualiser les moyens.

TABLE RONDE

AFEVV

Association des Femmes et Enfants Victimes de Violences



L'association AFEVV apporte un soutien en cherchant des solutions pour aider les victimes à traverser ces périodes difficiles ou de crises. Nous guidons chacun ou chacune vers les structures compétentes, favorisant l'accès aux droits et aux soins.



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Océan Indien



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION

TABLE RONDE

NOTRE VISION ET NOS VALEURS

Toute personne devrait :

- Être Protégée.
- Être Informée.
- Être Accueillie.
- Être Écoutée.
- Être Accompagnée.
- Être Restaurée.
- Avoir accès à la formation et à la prévention.

Nous contacter

📞 0262 61 59 24

0692 61 58 29 (Urgence/Week-end)

✉ j.associationafevv@gmail.com

🖱 <https://afevv.websself.net>

TABLE RONDE

PRORESAP - PROXIM'SERVICES

SERVICE D'ACCUEIL
D'URGENCE
TEMPORAIRE
SECTEUR Est

PRO.RE.SAP

Professionnels Réunionnais des Services A la Personne



S
ervice

A
ccueil

U
rgence

T
emporaire

Accueil Grand Danger

Destiné aux femmes victimes de violences en situation de grand danger relevant d'une prise en charge par le réseau VIF.

Accueil sur 3 semaines
(Renouvelable 1 fois)

Accompagnement par les professionnels du SAUT :

- Accueil
- Hébergement
- Social
- Juridique / Judiciaire

Accompagnement par le réseau VIF :

- Educatif
- Psychologique
- Prise en charge de l'auteur et des enfants

Accueil classique

Destiné aux femmes victimes de violences.

Accueil sur 8 jours
(Renouvelable 1 fois)

Avec réorientation vers une solution adaptée

Accompagnement par les professionnels du SAUT :

- Accueil
- Mise à l'abri
- Sécurisation
- Accompagnement vers les services médicaux d'urgences
- Information
- Evaluation
- Orientation



Une équipe administrative

- Une cheffe de service
- Un cadre social
- Une assistante administrative

Equipe

- Une assistante de service social
- Une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale
- Un agent polyvalent

SECTEUR Est

MISSIONS DE L'ASSITANTE SOCIALE

- ▶ Interlocuteur privilégié du SIAO 
Urgence : Le 115, le seul à nous orienter des familles.
- ▶ Assure l'accueil des femmes : présentation de l'équipe, des documents d'entrée et du quartier.
- ▶ Effectue le diagnostic social : collaborant avec les familles afin de travailler la réalisation de leur projet.
- ▶ Représente l'institution aux réunions diverses partenariales.
- ▶ Rédige les différents écrits liés au métiers.
- ▶ Accompagnement vers les institutions dans le domaine judiciaire et social : Référent Conseil départemental, Gendarmerie/Police, Réseau VIF, Avocat, Tribunal Judiciaire.
- ▶ Référent auprès des partenaires.
- ▶ Participe aux réunions d'équipe.
- ▶ Participe à la rédaction du rapport d'activité SAUT.
- ▶ Assure l'astreinte mensuelle.

MISSIONS DE LA T.I.S.F

- ▶ Accompagner les femmes et leurs enfants dans leur installation, leur vie quotidienne et leur projet de sortie du dispositif.
- ▶ Assurer un soutien éducatif, technique et psychologique dans les activités de la vie quotidienne afin de favoriser leur autonomie, leur insertion/réinsertion et leur estime de soi.
- ▶ Aider et soutenir les femmes dans leur fonction parentale.
- ▶ Effectuer une intervention social préventive et réparatrice à travers des activités d'aide à la vie quotidienne et à l'éducation des enfants.
- ▶ Accompagner les femmes dans leurs démarches administratives.
- ▶ Veiller au respect du règlement intérieur, l'entente entre les résidentes et la sécurité des personnes et des biens.
- ▶ Gérer le budget alimentaire de la structure.
- ▶ Travailler en équipe et en partenariat.
- ▶ Assurer l'astreinte.

PRECARITE ET VIOLENCES INTRAFAMILIALES

CONTEXTE
DE
VIOLENCES

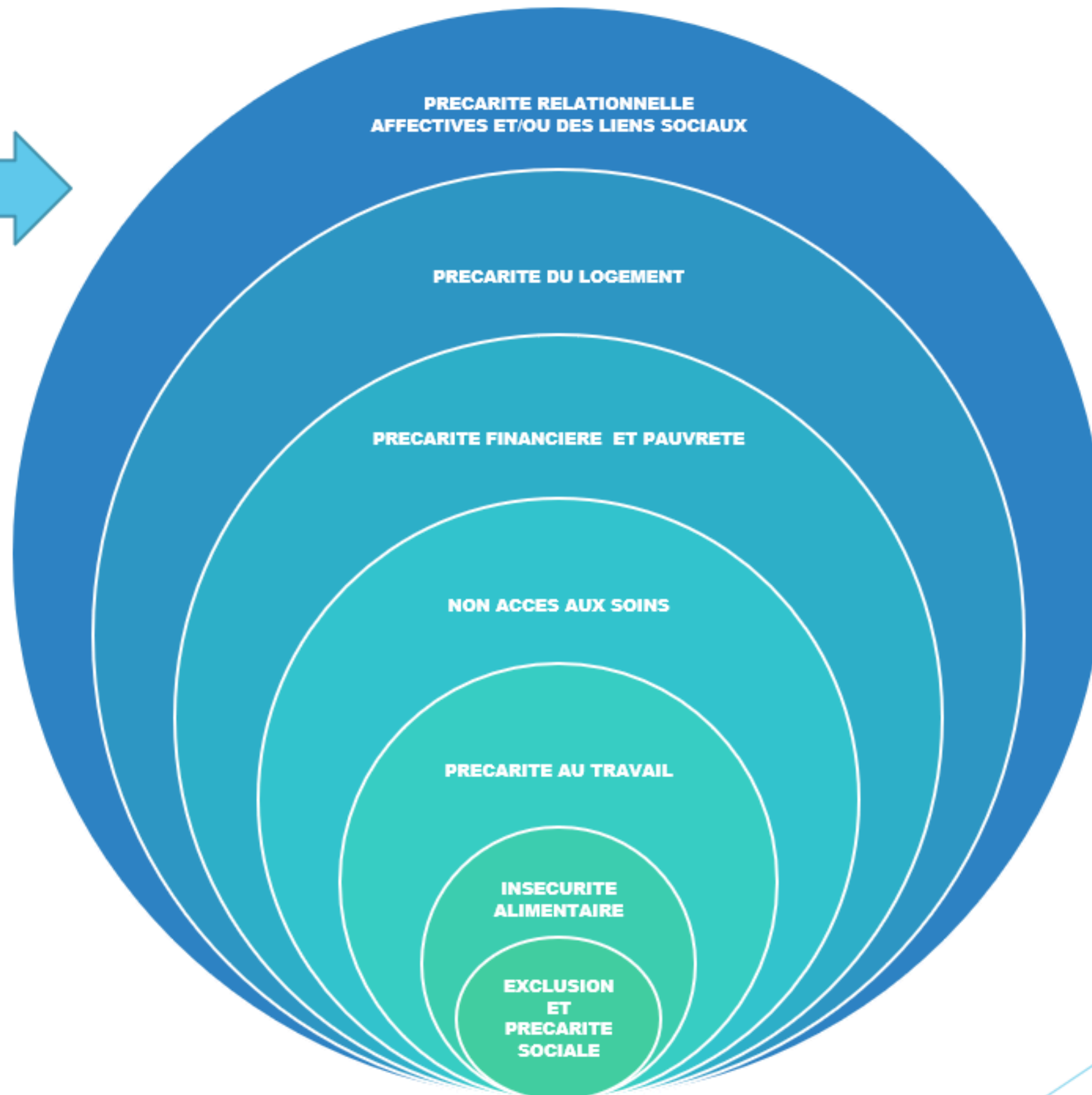


Table Ronde - Vos propos



**“C’est souvent comme ci on est deux ou trois fois victimes.
On subit des violences, puis on perd notre logement et parfois notre travail; et on se retrouve en précarité”**

“On peut avoir peur de partir et de porter plainte car on n’est pas assez informé sur comment se faire protéger”

“Maintenant les gendarmes savent un peu mieux nous (les victimes) nous recevoir. Mais dès fois c’est quand même comme si on exagère, que ce n’est pas vraiment grave... ça décourage”

**“Attention, il n’y pas que le méchant auteur et la pauvre victimes.
Parfois c’est plus compliqué que ça.”**

“Il ne faut pas oublier que dans les violences dans le couple, les enfants aussi sont victimes. Ils sont témoins. Ils sont séparés de leurs parents, vont dans des centres. C’est dur pour eux !”

**“En tant qu’auteur de violence, il ne faut pas croire que c’est facile.
On peut perdre nos enfants et notre liberté.”**

“Heureusement qu’il existe des structures qui nous (auteurs) aident après notre condamnation. Ça va nous éviter de recommencer.”

**“L’alcool ou la drogue peut aggraver les choses.
Moi je me suis soigné et ça m’a beaucoup aidé”**

“Il existe des structures pour les femmes mais quand un homme est victime, il n’y a rien. Il dort dehors ou dans sa voiture. Déjà qu’on a honte, mais là ça achève”

Après le repas, on s'est remis en train!

Animation KASSA UN CHOZ?

Animé par Alain et Jean-Lucian



WORLD CAFÉ



- Qu'est ce qui pousse à devenir auteur de violence?
- Comment peut-on faire pour éviter les passages à l'acte et la mise en place de la violence?
- Que manque-t-il pour protéger les victimes?
- Que manque-t-il pour accompagner les auteurs de violences?

WOLRD CAFÉ

Groupe 1: D'après vous, qu'est ce qui pousse à devenir auteur de violences ?



- Troubles psychiatriques mentaux/ maladies - Troubles du comportement ;
- Addictions (alcool, drogue, sexe, jeux vidéos violents...);
- Éducation /Reproduction des schéma : (absence d'éducation, mimétisme de l'enfance, de son parcours, non remise en question) ;
- Les soucis relationnels (jugements, commérage, le manque de respect, dépendance affective, soumission, jalousie ,relations toxiques, ...);
- Appartenance à des idéologies / pensées : formes de discriminations, religion,... ;
- Solitude, isolement => convoitise, frustration, ...

WOLRD CAFÉ

Groupe 1: D'après vous, qu'est ce qui pousse à devenir auteur de violences ?



- Les relations amoureuses instables (séparation, excès d'amour, frustration, infidélité) ;
- Environnement familiale (violence, précarité, intolérance, promiscuité) ;
- La peur de finir seul, de tout perdre = L'anuptaphobie ;
- Mauvaise estime de soi (personne rejetée, exploitée) ;
- Influence des médias, réseaux sociaux, films... ;
- Pas ou trop peu d'accès aux loisirs ;
- Modifications du cadre de vie: accidents, soucis de santé, perte d'emploi.... ;
- Absence de sanctions / d'accompagnement ;
- Dépense financière.

WOLRD CAFÉ

Groupe 2: Comment peut-on éviter le passage à l'acte et la mise en place de la violence? A mon niveau



- Pour prévenir les tensions
 - Communiquer : écoute de soi et de l'autre ;
 - Se respecter et respecter l'autre même en cas de désaccord ;
 - Être en activité / faire des activités ensemble pour (re) créer du lien positif ;
 - Participer à des ateliers parentalités/ groupes de soutien/ café des parents ;
 - Contacter le numéro de prévention des violences (08 019019 11) ;
 - Garder l'esprit ouvert.

WOLRD CAFÉ

Groupe 2: Comment peut-on éviter le passage à l'acte et la mise en place de la violence?



A mon niveau

- En cas de tension :
 - sortir prendre l'air ;
 - Rester calme / gérer ses émotions ;
 - Différer la discussion ;
 - Se faire aider par un tiers (proche, professionnel) ;
 - Appeler le numéros d'écoute 08 019 019 11 ;
 - Mettre fin à la relation ;
 - Ne pas banaliser des comportements violences physiques/ psychologiques sein du foyer ;
 - Contacter les numéros d'urgence/ d'accompagnement.

Groupe 2: Comment peut-on éviter le passage à l'acte et la mise en place de la violence?

Au niveau sociétal

- Renforcer les campagnes de prévention (tout public et enfants)
- Libérer la parole autour des actes de violences et leurs conséquences
- Travailler la place de chacun dans la société : briser les représentations erronées
- Mettre en place (à l'école) des cours sur les sentiments
- Démocratiser des espaces de paroles et de médiation pour désamorcer les conflits
- Informer ++ sur les numéros d'accompagnement, d'écoute, de prévention
- Garantir l'indépendance financière des conjoints (prestations sociales)

Groupe 2: Comment peut-on éviter le passage à l'acte et la mise en place de la violence?

Préconisations

- ➔ Renforcer les campagnes de prévention (tout public et enfants) ;
- ➔ Créer plus de groupe de parole, d'échange, de soutien, de médiation : Libérer la parole autour des actes de violences et leurs conséquences, désamorcer les conflits, échanger sur les représentations de chacun (place de l'homme, de la femme, de l'enfant), non banalisation de comportements précurseurs / briser les tabous.

Groupe 2: Comment peut-on éviter le passage à l'acte et la mise en place de la violence?



Préconisations

- ➡ Diffuser plus largement les numéros d'accompagnement, d'écoute et de prévention ;
- ➡ Créer des cours sur les sentiments pour les enfants / atelier parentalité ;
- ➡ Veiller à l'évolution positive de la société : lois, messages publicitaires moins sexiste, indépendance financière des conjoints, droits des pères...

WOLRD CAFÉ

Groupe 3 : Que manque -t-il pour accompagner les victimes?



Préconisations

- ➡ Renforcer la communication de prévention et la diffusion des numéros dédiés ;
- ➡ Développer les écoutants : groupes de parole, professionnels,... ;
- ➡ Limiter le nombres d'intervenants pour éviter d'avoir à raconter plusieurs fois les faits ;
- ➡ Développer des lieux réunissant les acteurs de l'écoute et de l'accompagnement ;
- ➡ Développer les lieux de médiation et lieux d'accueil parents/ enfants ;

WOLRD CAFÉ

Groupe 3 : Que manque -t-il pour accompagner les victimes ?



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION

Préconisations

- ➔ Faire évoluer les lois : Grenelle => Recueillir les réalité du terrain (ex/ violences économiques en associant professionnels, victimes ET auteurs ;
- ➔ Développer l'accompagnement à la (ré)insertion sociale et professionnelle ;
- ➔ Donner la possibilité aux victimes de rester au domicile en évinçant l'auteur (évitant les ruptures avec la vie sociale, notamment l'école);
- ➔ Continuer à former les gendarmes à l'accueil des victimes quelques soit le genre et la gravité des faits.

WOLRD CAFÉ

Groupe 4 : Que manque -t-il pour accompagner les auteurs ?

Préconisations



- ➡ Renforcer la communication sur les associations et diffuser les numéros dédiés à l'accompagnement des auteurs ;
- ➡ Développer les écoutants et suivi psy : groupes de parole, professionnels, ... ;
- ➡ Développer l'accompagnement à la réinsertion sociale et professionnelle des auteurs ;
- ➡ Développer les lieux de médiation et lieux d'accueil parents/ enfants ;

WORLD CAFÉ

Groupe 4 : Que manque -t-il pour accompagner les auteurs ?



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION

Préconisations

- ➔ Développer et renforcer les actions en faveur de l'expression et la gestion des émotions ;
- ➔ Développer des ateliers parentalités pour permettre de reprendre ou garder contact avec ses enfants ;
- ➔ Dédiaboliser le regard de la société sur les auteurs de violences - valoriser les programmes de prévention et de réhabilitation (témoignages des auteurs).

Les chiffres à retenir:

63 Personnes mobilisées

6 Intervenants

35 Personnes Accueillies/ accompagnées

14 Professionnels, étudiants

3 Institutionnels ou autres professionnels

14 Structures d'accueil/
Hébergement/ Logement

 99 % Taux de satisfaction



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Océan Indien



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION



Pour aller plus loin



- Les intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie
- Dossier de presse ISCG - Maison Départementale du Port
- Violences : repérer, protéger, accompagner - HAS
- Dispositif "Caravane à VIF allure" du Département de La Réunion
- CEVIF - Page Facebook
- Mission de Protection de l'enfance du Département de La Réunion

Pour aller plus loin



- DAAVIF - Dispositif d'Accompagnement au Auteurs de VIF
- Création des pôles spécialisés dans la lutte contre les VIF
- Ligne d'écoute pour les auteurs de violences - site du gouvernement
- Associations de lutte contre les violences sexistes et sexuelles - site du gouvernement
- Violences conjugales - site du gouvernement

Pour aller plus loin



- Le Département s'engage pour la protection des enfants - 2024
(departement974.fr)
- La lutte contre les violences intrafamiliales passe par une prise en charge individualisée des auteurs
- Auteur de violences : être accompagné

Les plénières CRPA en 2024



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées

ÎLE DE LA RÉUNION

SAVE THE DATE

PLÉNIÈRE CRPA#2.2024

LA SOLIDARITÉ



12 Juin 2024

PLÉNIÈRE CRPA#3.2024

LE DÉVELOPPEMENT
DURABLE



11 Septembre 2024

PLÉNIÈRE CRPA#4.2024

LES ADDICTIONS

Précarité et addiction - Une fatalité?



4 Décembre 2024

**STRATÉGIE NATIONALE
DE PRÉVENTION ET DE LUTTE
CONTRE LA PAUVRETÉ**

MERCI

de votre participation



Le Conseil Régional
des Personnes Accueillies / Accompagnées
ÎLE DE LA RÉUNION

Pour nous contacter



Emilie SERGENT

emilie.sergent@federationsolidarite.org

0692 33 24 19

Pour nous suivre

sur nos réseaux sociaux



sur notre site internet



www.federationsolidarite-oi.org